

## **Diminution des coefficients d'impôts – Intervention du 24 mai 2023**

Mesdames, Messieurs,

Nous préférons nous baser sur des éléments factuels pour notre réflexion sur la diminution des coefficients d'impôts. Nous avons reçu des documents complets et précis, la planification financière en fait partie par exemple. Quant aux aides pour les familles nous y sommes évidemment favorables, toutefois certaines d'entre elles existent déjà et concernent justement les revenus relevés par M.Levrat. Enfin, nous estimons qu'il est important de démontrer notre confiance dans notre exécutif et sa vision pour l'avenir de Vuadens.

Les exercices de ces dernières années ont tous démontrés que la situation de Vuadens est positive. Evidemment, des efforts sont encore à consentir afin que certains de nos indicateurs financiers s'améliorent. Nous pensons notamment à celui de la proportion des investissements qui pour l'heure est plutôt faible. Avec la réorganisation de l'administration communale et en particulier du Service technique, il n'est pas à douter que les dossiers vous pouvoir désormais être concrétisés et que cet indicateur va en être impacté positivement.

Les investissements les plus conséquents, pour n'en citer que deux principaux : le futur EMS ainsi que Valtraloc ont été votés et sont planifiés. Il y aura évidemment d'autres demandes d'investissements à futur mais notre base financière reste solide. Pour preuve, une dette par habitant de Fr. 1'029.18, cette valeur est considérée comme faible par les critères d'indicateurs MCH2 ceci jusqu'à Fr. 1'000.--, nous en sommes donc très proches.

La baisse proposée sur le coefficient d'impôt pour les personnes morales nous paraît pertinente si nous souhaitons garder de l'attractivité. Cet allègement permettra de soutenir nos entreprises qui après des années bien particulières font fassent désormais au défi énergétique ainsi qu'à une pénurie de main d'œuvre.

Concernant le coefficient d'impôt pour les personnes physiques, une baisse telle que proposée par le Conseil communal est raisonnable et proportionnée. Il est venu le temps d'ajuster la charge fiscale des citoyens et des citoyennes. La période économique actuelle est une source d'inquiétude pour certains habitants en raison de la baisse du pouvoir d'achat ainsi que de l'augmentation des charges fixes. C'est donc également une manière d'alléger les charges des ménages que de procéder à cette baisse d'imposition.

Merci pour votre attention.

Au nom du Mouvement Indépendant  
Isabelle Sebastiani